Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260421-DEL2026_45-DE

COMMUNE DE LANGUEUX

Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 21 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI, Sylvie GUIGNARD (excusée pour les rapports n°2026-39 à 2026-43, pouvoir donné à Karine MACE), Angélique STEUNOU, Francia JAFFRAIN, Noëlle LAUNAY, Karine MACE, Mélanie FRELAUT, Melody LESSIGNY, Laura BLEVIN, Valérie TRAISSAC, Lydie LETEXIER

Messieurs Richard HAAS, Guillaume HAMON, Jean-Yves HINAULT, Cécil MOUTON, Danick PICHOT, Yannick CHAPELAIN, Sébastien BOUL, Erwan MOISAN, Mathieu CHARLES, César LUCAS, Philippe BOUCHARD, Yann HAMON, Julien BALADI

Absents excusés Madame Maryline NIVET (pouvoir donné à Laura BLEVIN), Maéva VENIN (pouvoir donné à Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI), Amandine HARNAY (donne pouvoir à Valérie TRAISSAC), Monsieur Eric TOULGOAT (donne pouvoir à Jean-Yves HINAULT)

Absent Monsieur Régis BEELDENS

Secrétaire de séance Madame Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2026-45 **MOTION DE SOUTIEN AUX ECOLES PUBLIQUES LANGUEUSIENNES**

Rapporteur : Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

La carte scolaire pour la Rentrée 2026 prévoit une suppression de classe sur l'école publique des Fontenelles.

Cette décision serait donc synonyme de la perte d'une 5ème classe en 4 rentrées scolaires sur la Ville. La commune s'est pourtant engagée depuis plusieurs années dans des projets d'investissements conséquents pour les groupes scolaires, via la végétalisation des espaces de récréation, l'amélioration du confort thermique, via le raccordement à la chaufferie bois, ou encore l'acquisition de matériels numériques.

S'il est vrai que les effectifs sont en diminution sur le site de l'école des Fontenelles, il n'en demeure pas moins que le passage de 12 à 11 classes sur le groupe scolaire aura des conséquences sur le taux d'encadrement des élèves. A cet égard, il est rappelé qu'à la rentrée 2025, la Ville de Langueux a maintenu un ½ poste d'ATSEM sur le site, alors qu'une classe de maternelle avait été supprimée. Ce dispositif est unanimement reconnu par les enseignants et les parents d'élèves.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260421-DEL2026_45-DE

La décharge de direction totale serait également supprimée et remplacée par une ½ décharge, alors même que le fonctionnement du groupe scolaire sur 2 sites, et les multiples injonctions administratives, nécessitent le maintien d'un poste à temps complet sur l'une des écoles les plus importantes de la circonscription de Saint-Brieuc Est.

La Ville de Langueux est par ailleurs engagée depuis janvier 2024 dans un partenariat inédit avec l'ADAPEI 22 permettant de faciliter l'accueil des élèves en situation de handicap sur les temps péri et extra scolaires. La fermeture d'une classe, parce qu'elle fragilise les capacités d'encadrement de ces élèves à fort besoin, est donc intolérable.

Enfin, un travail de consolidation et de projection en termes de bâtis scolaires est en cours de réalisation sur la commune, avec la création d'une nouvelle école projetée. Cette situation mérite du temps pour concerter l'ensemble des acteurs de la vie éducative et scolaire, et pouvoir se projeter collectivement sans mouvement de suppression de classe à toutes les rentrées scolaires, qui viennent perturber les échanges.

Face à cette situation, l'équipe municipale et les services ont engagé une négociation avec la Direction Académique, pour préserver les postes en place susceptibles d'être supprimés dans le cadre de la carte scolaire pour la rentrée 2026. Une demande de moratoire sur le gel des fermetures de classes a été sollicité lors d'une rencontre auprès des services de l'Education Nationale afin de permettre aux acteurs (parents, enseignants, élus et services) de proposer des mesures concrètes qui permettront d'endiguer la situation.

C'est pourquoi, un nouvel appel à la mobilisation est donc relancé.

Au vu des éléments exposés, il vous est proposé :

- **d'apporter** le soutien indéfectible et sans faille de la commune à l'école publique des Fontenelles menacée d'une nouvelle fermeture à la rentrée 2026 ;

- **d'engager** tous les moyens visant à préserver le nombre de classes sur les écoles publiques à leur niveau actuel ;

- **de mettre en place** un travail collectif de prospective sur le bâti scolaire, avec tous les acteurs de la communauté éducative ;

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260421-DEL2026_45-DE

- **de prendre acte** que la présente délibération sera transmise au Directeur Académique, au Préfet, aux députés et Sénateurs des Côtes d'Armor.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Langueux, le 22 avril 2026

Le Maire,

Richard HAAS

COMMUNE DE LANGUEUX
22360

La Secrétaire de séance,

Rault Nizetti

Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI